

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Patrick PINAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Thierry PERREAU, Stéphane WALTER, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

Pouvoirs : Mme Nicole BOILEAU à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Virginie GILLIOT à M. Dominique THENAULT, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Stéphane CHOUIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Isabelle FIDALGO

Absents : Mme Fabienne GAUDENZI, M. Georges BLAVIEZ

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 novembre 2025.

1 - FINANCES - MARCHES

1.1 Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2026 pour les trois budgets

Le Conseil Municipal **A PRIS ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 du budget principal, du budget annexe de l'assainissement, du budget annexe de l'eau relatés dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

1.2 Attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la graineterie

Au regard du rapport d'analyse des offres présenté en commission d'appel d'offre le 16 décembre 2025, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle du groupement VACONSIN MAZAUD ARCHITECTES situé au 36 rue du Colombier, 45 000 ORLEANS, pour un montant de 161 600 euros HT soit 193 920 euros TTC. Le choix retenu est l'offre de base, hors PSE.

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER

Madame la Maire ou son représentant à attribuer le marché relatif à la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la graineterie en espace culturel selon l'avis rendu en commission d'appel d'offre du 16 décembre 2025 et à signer tout document en lien avec ce dossier.

1.3 Attribution et signature du marché de service d'assurances pour la commune de La Ferté Saint-Aubin et son CCAS

Les différentes offres ont été présentées en commission d'appel d'offre le 16 décembre 2025, au cours de laquelle les attributaires ont été définis sur la base d'une analyse complète et détaillée. Les prestations devront débuter au 1er janvier 2026.

LOT 1 : Considérant, après analyse, que l'offre remise par la SMACL Assurances SA, située au 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT, est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des éléments présentés,

LOT 2 : Considérant, après analyse, que l'offre remise par GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE situé au 60 Boulevard Duhamel du Monceau, 45166 OLIVET est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des éléments présentés,

LOT 3 : Considérant, après analyse, que l'offre remise par GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE situé au 60 Boulevard Duhamel du Monceau, 45166 OLIVET est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des éléments présentés,

LOT 4 : Considérant, après analyse, que l'offre remise par RELYENS SPS représentant de la compagnie d'Assurance RELYENS Mutual Insurance situé route de Créton, 18110 VASSELAY est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des éléments présentés,

LOT 5 : Considérant, après analyse, que l'offre remise par la SMACL Assurances SA, située au 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT, est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des éléments présentés,

LOT 6 : Considérant, après analyse, que l'offre remise par WILLIS TOWERS WATSON représentant de la compagnie d'assurance CNP ASSURANCES, situé Tour Hekla, 52 Avenue du Général de Gaulle, 92094 LA DEFENSE, est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des éléments présentés,

26 voix POUR (M. Sébastien DIFRANCESCHO ne prend pas part au vote) pour AUTORISER

Madame la Maire ou son représentant à attribuer le marché de service d'assurances pour la commune de La Ferté Saint-Aubin et son CCAS et tout document y afférent à la suite de la décision valable de la CAO relative à ce marché du 16 décembre 2025.

1.4 Attribution et signature de l'accord-cadre de fourniture de repas en liaisons froides pour la restauration scolaire des communes de Marcilly-en-Villette et La Ferté Saint-Aubin

Considérant, après analyse, que l'offre remise par la société API Restauration Centre – Val de Loire, située Parc A10 Sud Ouest, 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR, est l'offre économiquement plus avantageuse au regard des éléments présentés.

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER

Madame la Maire ou son représentant à attribuer l'accord-cadre de fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire des communes de Marcilly-en-Villette et La Ferté Saint-Aubin et à signer tout document afférent à ce dossier.

1.5 Autorisation de signature du marché relatif au travaux d'aménagement des espaces publics – cœur de ville

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER

Madame la Maire ou son représentant à attribuer le marché de travaux d'aménagement des espaces publics du cœur de ville et à signer tout document en lien avec ce dossier.

1.6 Attribution et signature du marché de travaux du restaurant scolaire des Chêneries

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER

Madame la Maire ou son représentant à attribuer le marché de travaux de réhabilitation du restaurant scolaire des Chêneries et à signer tout document en lien avec ce dossier.

1.7 Attribution et signature du marché de fourniture d'énergie pour la commune de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de Communes des Portes de Sologne

Le présent marché a pour objet la fourniture de gaz et d'électricité. Le coordinateur du groupement constitué de la commune et la communauté de communes des Portes de Sologne est la commune de La Ferté Saint-Aubin.

Il est divisé en deux lots, comme suit :

- Lot 1 : Fourniture de gaz
- Lot 2 : fourniture d'électricité

Un avis modificatif a été publié le 5/12/2025 afin de permettre un dépôt des plis au plus tard le 15/12/2025 à 13h. Aucune offre n'a été reçue. Lors de la commission d'appel d'offre du 16 décembre 2025 à 14h, il a été proposé de déclarer la procédure infructueuse en raison de l'absence totale d'offres reçues.

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER

Madame la Maire ou son représentant à relancer l'opération par le recours à une procédure négociée de gré à gré, conformément aux dispositions applicables du Code de la commande publique. Cette modalité permettra d'assurer la continuité du service et de répondre au besoin dans des délais compatibles avec les contraintes

1.8 Redevances sur la consommation d'eau potable et sur la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026

Vote favorable à l'unanimité pour :

FIXER à 0,033 €HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026,

AUTORISER le délégataire du service d'eau potable à facturer et encaisser cette contre-valeur de la redevance « performance des réseaux d'eau potable » auprès des abonnés et à la reverser à la collectivité conformément à la convention de mandat passée avec le délégataire.

1.9 Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026

Vote favorable à l'unanimité pour :

FIXER à 0,1288 € HT /m³ la contre-valeur correspondant à la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026,

AUTORISER le délégataire du service à facturer et encaisser ces contre-valeurs auprès des abonnés et à les reverser à la collectivité,

1.10 Demande de subvention au titre du Fonds CHENE saison 6 pour les dépenses de MOE de réhabilitation de la Graineterie

Vote favorable à l'unanimité pour :

AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à envoyer un courrier d'intention engageant la candidature de la commune,

AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention et à signer tout acte y afférent et notamment la convention si le projet est lauréat de l'appel à projet.

1.11 Adoption des tarifs municipaux pour 2026

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER les tarifs municipaux 2026 (en PJ) tels qu'annexés à la présente délibération.

PRECISER que ces nouvelles tarifications seront mises en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2026.

1.12 Autorisation budgétaire spéciale 2026 -BPPAL

Vote favorable à l'unanimité pour :

AUTORISER

Madame la Maire ou son représentant, à engager, liquider et mandater, pour le budget principal de la commune les dépenses suivantes au budget primitif 2026 :

	Crédits ouverts en 2025 <i>hors AP</i> (BP+DM+AS)	Seuil légal du CGCT (25% des crédits ouverts N-1)	Autorisation spéciale 2026
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	189 300,00	47 325,00	3 000,00
2031 FRAIS D'ETUDES	159 973,36	39 993,34	3 000,00
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	29 326,64	7 331,66	
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	56 726,60	14 181,65	0,00
20422 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	35 000,00	8 750,00	
2324 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 726,60	5 431,65	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	1 873 870,00	468 467,50	17 000,00
2111 TERRAINS NUS	179 000,00	44 750,00	
2116 CIMETIERES	20 000,00	5 000,00	
2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	173 965,01	43 491,25	
21316 EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	1 000,00	250,00	
21318 AUTRES BATIMENTS PUBLICS	600,00	150,00	
21351 BATIMENTS PUBLICS	887 623,91	216 905,98	10 000,00
2138 AUTRES CONSTRUCTIONS	3 110,38	777,60	
2151 RESEAUX DE VOIRIE	155 093,58	38 773,40	
2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE	51 908,91	12 977,23	
21538 AUTRES RESEAUX	66 257,57	16 564,39	
21568 AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE ET DE DEFENSE	3 050,59	762,65	
215738 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	2 569,20	642,30	
21578 AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	1 500,00	375,00	
2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	40 667,51	10 166,88	1 000,00
21828 AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	67 432,28	16 858,07	
21831 MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	10 102,40	2 525,60	
21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	45 428,05	11 357,01	2 500,00
21841 MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	6 707,08	1 676,77	
21848 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	31 955,86	7 988,97	1 000,00
2185 MATERIEL DE TELEPHONIE	3 350,00	837,50	500,00
2188 AUTRES	142 547,67	35 636,92	2 000,00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	85 000,00	21 250,00	0,00
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	60 000,00	15 000,00	
238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.	25 000,00	6 250,00	
TOTAL GENERAL	2 204 896,60	551 224,15	20 000,00

PRECISER

que les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2026.

1.13 Autorisation budgétaire spéciale 2026 -Budget annexe EAU

Vote favorable à l'unanimité pour :

AUTORISER

Madame la Maire ou son représentant, à engager, liquider et mandater, pour le budget annexe de l'eau de la commune les dépenses suivantes au budget primitif 2026 :

	Crédits ouverts en 2025 (BP+DM+AS)	Seuil légal du CGCT (25% des crédits ouverts N-1)	Autorisation spéciale 2026
Budget Eaux			
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	26 000,00	6 250,00	1 000,00
203 FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	25 000,00	6 250,00	1 000,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	375 000,00	93 750,00	5 000,00
2156 MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION	375 000,00	93 750,00	5 000,00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	310 532,24	77 633,06	0,00
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	310 532,24	77 633,06	
TOTAL GENERAL	710 532,24	177 633,06	6 000,00

PRECISER

que les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2026.

1.14 Autorisation budgétaire spéciale 2026 -Budget annexe ASSAINISSEMENT

Vote favorable à l'unanimité pour :

AUTORISER Madame la Maire ou son représentant, à engager, liquider et mandater, pour le budget annexe de l'assainissement de la commune les dépenses suivantes au budget primitif 2026 :

Budget Assainissement	Crédits ouverts en 2025 (BP+DM+AS)	Seuil légal du CGCT (25% des crédits ouverts N-1)	Autorisation spéciale 2026
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	15 500,00	4 125,00	1 000,00
203 FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	16 500,00	4 125,00	1 000,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	577 363,32	144 340,83	5 000,00
2156 MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION	577 363,32	144 340,83	5 000,00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	400 000,00	100 000,00	0,00
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	400 000,00	100 000,00	
TOTAL GENERAL	993 863,32	248 465,83	6 000,00

PRECISER que les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2026.

2 - RESSOURCES HUMAINES

2.1 Protections Sociales Complémentaires

Vote favorable à l'unanimité pour :

Risques prévoyance

- **REtenir** la procédure de la convention de participation pour le risque prévoyance pour un effet des garanties au 01/01/2027. La procédure retenue est déclinée comme suit :
 - o Autorisation de participer à l'appel public à concurrence lancé par le CDG45 afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par le CDG.
- **VERSER** une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention :
 - o En respectant le minimum prévu à l'article 2 du décret n°2022-581, soit 7 euros par mois et par agent à ce jour, pour les agents ayant adhéré au contrat de la convention
 - o La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance,
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant, à effectuer tout acte en conséquence.

Risques santé

- **REtenir** la procédure de la convention de participation pour le risque santé pour un effet des garanties au 01/01/2027. La procédure retenue est déclinée comme suit :
 - o Autorisation de participer à l'appel public à concurrence lancé par le CDG45 afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par le CDG.
- **VERSER** une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention pour les agents ayant adhéré au contrat de la convention :
 - o En respectant le minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581, soit 15 euros par mois et par agent à ce jour,
 - o La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance,
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant, à effectuer tout acte en conséquence.

2.2 Avenant n° 16 à la convention de mise à disposition d'agents communautaires auprès de la ville de La Ferté Saint-Aubin et du CCAS de La Ferté Saint Aubin et de mutualisation des services municipaux avec la Communauté de communes des Portes de Sologne

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER l'avenant N° 16 à la convention de mise à disposition entre la commune de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de Communes des Portes de Sologne comme exposé ci-dessous,

1/ Mise à dispositions des services communaux de la Ville de la Ferté Saint-Aubin

Services de la ville de LFSA mis à disposition de la CCPS	Actuellement	Taux au 1er janvier 2026
Direction générale adjointe	Non existant	30%
Secrétariat général	30 %	30 %
Service Finances	25%	25%
Achats, Marchés Publics	25%	25%
Service informatique	20%	20%
Service des Affaires Scolaires	3 %	3 %
Direction des Sports	5 %	5 %
Direction des services techniques	7,5 %	7,5 %
Service RH	20 %	20 %
Service Entretien	2 %	2 %
Secrétariat MASS	5 %	5 %
Portage repas à domicile	25 %	25 %
Service Prévention des Risques professionnels	10 %	10 %
Service environnement	50 %	50 %
Revitalisation du territoire	10%	10 %

Les autres points de la convention restent inchangés.

AUTORISER Madame la Maire, ou son représentant, à signer les documents précités ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

2.3 Tableau des effectifs et mise à disposition individuelle

Vote favorable à l'unanimité pour :

CRÉER pour la direction de l'animation sociale
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de classes exceptionnelle à temps complet

AUTORISER Madame la Maire, ou son représentant, à signer, le cas échéant, les arrêtés, conventions correspondants et tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

AUTORISER Madame la Maire, ou son représentant, à signer, la convention de mise à disposition de cet agent sur 70% de son temps de travail auprès du CCAS

DIRE que les crédits seront prévus au BP 2026 chapitre 012.

3 - SECURITE

3.1 Equipement des Policiers Municipaux en caméras-piétons

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'acquérir des caméras-piétons pour les agents de la Police Municipale.

AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'achat du matériel, à la mise en place du dispositif, à l'élaboration du protocole d'utilisation et au respect des obligations déclaratives auprès des autorités compétentes.

AUTORISER que les enregistrements réalisés dans le cadre de l'utilisation de ces caméras soient effectués conformément au cadre légal et réglementaire en vigueur, notamment en matière de durée de conservation, de finalités et d'accès aux données.

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer tout document en lien avec ce sujet

4 - TECHNIQUES

4.1 Etudes de compétences eau potable et assainissement collectif

Vote favorable à l'unanimité pour **AUTORISER**

Madame la Maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec la CCPS ainsi que tout document en lien avec ce dossier

5 - URBANISME

5.1 Avis sur le Plan Départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI)

Par arrêté ministériel du 6 février 2024, le massif forestier de Sologne, pour partie situé dans le département du Loiret, a été classé comme massif à risque d'incendie au titre de l'article L.132-1 du Code forestier.

Ce classement induit la réalisation d'un plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) dans un délai de 2 ans à la suite de ce classement (L. 132-1 du Code forestier).

Vote favorable à l'unanimité pour :

EMETTRE un avis favorable au Plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) du Loiret 2026-2035

AUTORISER Madame la Maire, ou son représentant, à signer la présente délibération et tout autre document relatif à la présente délibération

6 - QUESTIONS DIVERSES

DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du CGCT

N°67/2025 : Approbation et signature du contrat n°2025 22C relatif à la fourniture de logiciels de gestion pour le service de la Citoyenneté

N°68/2025 : Approbation et signature de la modification n°1 du lot 2 du marché n°2025004 relatif aux travaux de création d'une chaufferie bois, d'un silo et d'un réseau de chaleur au groupe scolaire des chêneries

N°69/2025 : Approbation et signature de la convention de mise à disposition du local 12/14 rue Alain Fournier

N°70/2025 : Achat de concession au cimetière Les Portes Vertes Carré 4 n°151

N°71/2025 : Achat de concession au cimetière Les Portes Vertes Carré 4 n°150

N°72/2025 : Approbation et signature du contrat n°2025025 relatif au recensement de la population

N°73/2025 : Autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'un véhicule dans le cadre du contrat de location longue durée d'un véhicule publicitaire avec abandon de recettes

N°74/2025 : Achat de concession les portes vertes - Carré 4 n°149

N°75/2025 : Autorisation à signer la convention de mise à disposition d'un local municipal entre la ville de La Ferté St-Aubin et l'association Comité de jumelage

La Ferté St-Aubin, le 18 décembre 2025

La Maire
Katia BAILLY

